



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 37

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 5

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Albert YOGO pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL

Membre absent: 1

M. Fatih DEMIRAY

Délibération n°20221006DEL6

VIE ASSOCIATIVE

Association EQUAL - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2022 et attribution de subventions Contrat Territorial Global pour l'année en cours

RAPPORTEURE : MME LINDA TABTE

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG), signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), remplace depuis le 1^{er} janvier 2022 le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

La CTG introduit un nouveau mode de financement que sont les Bonus territoire Prestation de Services Enfance Jeunesse (PSEJ) versée auparavant dans le cadre du CEJ. Historiquement la CAF versait la PSEJ aux collectivités qui la reversaient ensuite aux structures au travers de leurs subventions.

La mise en place des Bonus territoire s'accompagne de deux changements majeurs :

- ils seront versés par la Caf directement aux structures gestionnaires d'accueils de loisir, crèches, Relais Assistante Maternelle, Lieu d'Accueil Enfant Parent (versement du 70 % de la somme annuelle au dernier trimestre 2022, et le solde au premier semestre 2023),
- ils seront calculés au prorata de l'offre de service, créant des écarts avec la PSEJ pour certaines structures.

Par délibération n° 20220203DEL46 du 3 février 2022, le Conseil Municipal de Bron a autorisé la signature de la convention d'objectifs entre la Commune de Bron et l'Association EQUAL, pour soutenir dans le cadre de la CTG les projets axés sur l'accueil des jeunes enfants dans la structure EAJE et l'accueil de loisirs pour les enfants.

Il était indiqué à l'article 4.1.1 de la convention mentionnée que les montants maximaux étaient des montants provisoires devant être revus à la hausse ou à la baisse, selon les résultats du nouveau dispositif prévu par la CTG.

Considérant que la CAF a notifié au mois de juillet à la structure les bonus territoire suivants, la subvention définitive accordée par la Commune de Bron doit être adaptée en conséquence :

Projet CTG	Total subvention prévisionnelle ville 2022	Bonus territoire CTG définitif CAF*	Total subvention définitive ville 2022	Solde restant à verser ou à restituer par la structure (si négatif)
Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)	133 774,00 €	41 232,24 €	92 541,76 €	-7 658,24 €
Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)	7 623,00 €	0 €	7 623 €	1 923,00 €
TOTAL	141 397,00 €	41 232,24 €	100 164,76 €	-5 735,24 €

*Bonus territoire versé directement aux structures par la CAF

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2022, selon l'annexe ci-jointe.

Pour l'année 2022 la Ville de Bron contribue financièrement aux projets de l'association EQUAL pour un montant maximal de 100 164,76 €.

Le détail des subventions accordées à l'association EQUAL est le suivant :

Au titre de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) : 92 541,76 €
Au titre du Centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH) : 7 623 €

Compte tenu de la notification tardive des bonus territoire versés par la CAF, le principe de versement des subventions est adapté de la manière suivante :

- pour les dispositifs pour lesquels les acomptes déjà versés sont supérieurs au montant maximal subventionnable : les sommes versées en trop seront restituées par l'association ;
- pour les dispositifs pour lesquels un solde reste à verser : celui-ci pourra l'être à partir d'octobre 2022 après restitution des pièces administratives et des bilans d'actions par l'association ;
- si à la restitution des bilans des actions 2022 le solde réel est insuffisant pour la restitution de l'écart constaté, un précompte sera effectué sur les subventions attribuées en 2023.

Les autres dispositions de la convention d'objectifs signée restent inchangées.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions CTG à l'Association Enfants des Quartiers et Universités de l'Agglomération Lyonnaise (EQUAL) tel que présenté ci-avant,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2022 annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD